

INFORMATIONS SANITAIRES

21 avril 1995

Vol. 8 - N° 14

Sommaire

Nécrose hématoïétique infectieuse en France : levée de mesures sanitaires

37

NÉCROSE HÉMATOÏÉTIQUE INFECTIEUSE EN FRANCE Levée de mesures sanitaires

Texte de deux communiqués reçus les 12 et 14 avril 1995 du Docteur G. Bédès, chef du service de la qualité alimentaire et des actions vétérinaires et phytosanitaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 23 mars 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [12], 33).

Date finale de la période du présent rapport : 12 avril 1995.

Les mesures de restriction imposées lors de l'apparition du foyer n° 1 (département des Bouches-du-Rhône) et du foyer n° 3 (département de l'Hérault) ont été levées respectivement le 17 février et le 28 mars 1995, soit plus de 15 jours après le début du vide sanitaire.

Il reste à ce jour un foyer de nécrose hématoïétique infectieuse (foyer n° 2), situé dans le département du Gard.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.